



CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

Les Citoyennes et Citoyens de la Municipalité d'Icogne sont convoqués en Assemblée primaire, le

LUNDI 19 DECEMBRE 2011, A 20H00

A la salle bourgeoisiale, avec l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture du P.V. de la dernière Assemblée**
- 2. Nomination des scrutateurs**
- 3. Rapport du Président**
- 4. Présentation de la planification financière 2013/2016**
- 5. Lecture du Budget 2012 de la Municipalité**
- 6. Approbation du Budget 2012 (décision)**
- 7. Modification de l'Art. 70 du règlement intercommunal de police (décision)**
- 8. Divers**

Le détail du budget 2012 et ses annexes, approuvés par le Conseil en séance du 15 novembre 2011, peuvent être obtenus au bureau communal, pendant les heures d'ouverture, de 14h00 à 16h30, et ce jusqu'à la date de l'Assemblée.

Les budgets 2012 de la Municipalité et de l'ACCM, sont publiés dans leur intégralité sur le site www.icogne.ch alors que dans la présente brochure, seul un récapitulatif des budgets de fonctionnement et d'investissements y figure.

L'Administration communale
Le Président Le Secrétaire

E. Kamerzin M. Martenet